

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU
LUNDI 17 FÉVRIER 2020
À 18H30

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

MARIAC

SOMMAIRE

1. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	4
2. ÉCONOMIE	9
A. Approbation du contrat « Territoires d'Industrie »	
B. Validation de l'avenant à la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche	
C. Vente de terrain à M. Stéphane Trouiller sur la ZA des Prés de l'Eyrieux	
D. Vente de terrain à la SCI des Vergers sur la ZA des Prés de l'Eyrieux	
E. Validation de la convention d'objectifs 2020 avec Le Labo.VE	
3. TOURISME	12
A. Validation de la convention d'objectifs 2020 avec l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme	
4. CULTURE	12
A. Modification des tarifs des médiathèques et bibliothèques de Val'Eyrieux	
B. Modification des tarifs du CCSTI	
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	13
A. Demande d'agrément pour recours au service civique	
B. Autorisation au Président à signer les conventions pour occupation des PPI	
C. Avis relatif à la modification statutaire du Syndicat Mixte des Inforoutes (Numérian)	
D. Validation de l'avenant à la convention financière avec ADN pour le plan de déploiement FTTH	
6. QUESTIONS DIVERSES	16
7. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	17

Date de la convocation : 10 février 2020

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 54

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Raymond FAYARD, M. Christian CROS, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, M. Philippe CRESTON, M. Jean-Luc BOULON, M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Denis SERRE, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, M. Gérard CUMIN, M. Pierre CROS, Mme Brigitte CHANEAC, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, Mme Françoise ROCHE, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Brigitte MOREL, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Patrick MARCAILLOU, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Pascal BAILLY, Mme Catherine FAURE, M. Simon CHAPUS, Mme Éliane ADRIEN, M. Christian CHARRIER, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés : Mme Nathalie ROULET pouvoir à Mme Monique PINET, M. Maurice WEISS pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE, Mme Marie-Pierre TEYSSIER pouvoir à Mme Brigitte MOREL, M. Christophe SABY pouvoir à M. Nicolas FREYDIER, M. André BLANCHIN pouvoir à Mme Catherine FAURE, Mme Sabine LOULIER pouvoir à M. Francis VIALATTE.

Absents excusés : M. Jean-Paul BERNARD, M. Michel CHANTRE, M. Henri SENECLAUZE, M. André BEAL.

Absents : M. Jean-Louis REYNAUD, Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Henry JOUVE, M. Philippe DESESTRES.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Maurice ROCHE

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président ouvre la séance en remerciant les délégués d'être présents à ce dernier Conseil de la mandature.

Avant de débiter la séance, M. le Président souhaite qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de Marie-Jeanne Reille-Sinz, conseillère municipale de St Agrève et conseillère communautaire, décédée il y a quelques semaines. Elle était passionnée de musique et a fait don de soi pour faire vivre son association pendant 25 ans.

[Minute de silence]

M. le Président laisse la parole à Maurice Roche, Maire de Mariac.

Maurice Roche commence par inviter l'assemblée à partager le rafraîchissement et le buffet qui leur seront servis à l'issue de la séance.

Il indique qu'il ne dressera pas de présentation de sa commune car c'est la troisième fois que le Conseil communautaire se réunit à Mariac. Il rappelle toutefois que la commune se trouve en zone de pentes, allant d'environ 500 à 1 050 mètres d'altitude, avec tous les inconvénients que cela comporte, notamment les difficultés d'entretien des réseaux routiers.

Il signale que l'année 2019 a été marquée par les travaux réalisés sur la traverse d'agglomération, qui semblent prouver leur efficacité en permettant de réduire la vitesse de circulation des véhicules.

Du côté des problèmes que rencontre la commune, M. Roche insiste sur les soucis récurrents concernant les réseaux de télécommunication et rappelle les difficultés de ressource en eau rencontrées depuis de nombreuses années sur le hameau de Chadenac. La mécanique est en marche pour ce qui est de ce dernier point, il faudra donc attendre le résultat de l'étude.

M. le Président remercie M. le Maire et propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. le Président laisse la parole à Michel Villemagne.

Michel Villemagne indique que la présentation va se dérouler en trois temps :

1. Compte administratif 2019 du Budget général
2. Débat d'Orientations Budgétaires
3. Comptes administratifs 2019 des Budgets annexes

Il rappelle qu'à l'issue de la présentation, l'ensemble des comptes administratifs 2019 seront soumis au vote du Conseil, après sortie de la salle du Président.

Le PowerPoint diffusé lors de la séance est joint au présent compte-rendu.

[Diapositives 2 à 4]

Pour commencer, M. Villemagne présente la situation agrégée de tous les budgets (résultats cumulés et consolidés, incluant les restes à réaliser) :

- Au 31/12/2017 : 823 878,29 €.
- Au 31/12/2018 : 1 417 126,84 €
- Au 31/12/2019 : 1 300 433,30 €

Il précise que les résultats présentés ci-dessus s'entendent hors zones d'activités, indiquées pour leur part en bas de page.

Il en profite pour rappeler que le résultat des zones d'activités est un déficit comptable, qui pourrait être comblé par la vente des terrains encore disponibles.

Enfin, il fait remarquer qu'entre 2018 et 2019, le déficit des zones d'activités a été réduit de plus d'un million d'euros, notamment grâce au rachat des VRD.

1. Compte administratif 2019 du Budget général

[Diapositive 5]

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 838 784,64 €.

Les opérations de l'exercice 2019 présentent un résultat positif de 359 994,36 € en fonctionnement, portant à 1 198 779 € le résultat de clôture.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice est déficitaire de 689 016,33 €, portant à - 731 148,15 € le résultat de clôture. Après intégration des restes à réaliser (342 320 €), le budget présente un déficit total de financement de 388 828,15 €. Ainsi, l'excédent de fonctionnement repris au budget 2020 s'élèvera donc à 809 950,85 €.

[Diapositives 6 à 8]

Michel Villemagne expose la répartition des dépenses et des recettes par chapitres et par fonctions.

2. Débat d'Orientations Budgétaires

Pour commencer, Michel Villemagne propose au Conseil de s'intéresser à quelques éléments nationaux d'analyse :

[Diapositive 10]

M. Villemagne fait remarquer que, si nous devons emprunter, la tendance est plutôt à la baisse.

Le taux de l'OAT 10 ans devrait rester proche de 0 en 2020, et celui de l'Euribor 3 mois reste négatif, comme c'est le cas depuis mi-2014.

[Diapositive 11]

Au vu de cette diapositive, la baisse des transferts financiers de l'État vers les collectivités locales ne semble plus d'actualité. Cependant, en réalité, l'État reverse ce qu'il a prélevé de manière pluri-décennale.

[Diapositive 12]

On note un maintien de la DGF, puis une belle « dégringolade », preuve en est la somme des écarts, qui représente la perte cumulée sur plusieurs années.

[Diapositive 13]

Inflation des bases en 2020 de 1,2 % pour la taxe foncière et de 0,9 % pour la taxe d'habitation.

[Diapositive 14]

Ce graphique montre l'augmentation annuelle que les collectivités ont pu mettre en œuvre depuis 2008 sur la pression fiscale.

Concernant le bloc communal (communes et groupement de communes), M. Villemagne rappelle que l'évolution suit le calendrier électoral, d'où le fait qu'on ne note pas d'augmentation dernièrement.

Michel Villemagne souhaite ensuite faire un point sur la réforme de la taxe d'habitation :

[Diapositive 16]

Cette diapositive montre l'impact de la réforme sur les contribuables :

- 80 % des ménages sont dégrévés, c'est-à-dire qu'à compter de 2020 ils ne paient plus que la contribution à l'audiovisuel
- Les 20 % restants verront leur participation diminuer à compter de 2021, pour s'éteindre en 2023, avec un gel des bases sur 2021 et 2022

M. Villemagne rappelle que le produit de la taxe d'habitation est versé à l'État, qui le reverse aux collectivités sous la forme de dégrèvements.

[Diapositive 17]

Côté collectivités locales, l'impact après réforme est différent selon le type de structure :

- Communes : la perte des départements alimente en grande partie la part des communes
- Groupements à fiscalité propre (GFP) : la perte de la taxe d'habitation est compensée par le reversement d'une partie de la TVA
- Départements : ils ne perçoivent plus qu'une partie de la TVA

[Diapositive 18]

Cette diapositive montre l'impact individuel de la réforme sur les communes et explique les notions de commune « surcompensée » et « sous-compensée ».

[Diapositive 19]

On part du total du produit perçu par la commune et on y soustrait la « surcompensation », ou y ajoute la « sous-compensation », afin de calculer au final un coefficient correcteur.

[Diapositive 20]

Enfin, on isole le produit issu des hausses de taux, auquel on applique le coefficient correcteur pour calculer le montant effectivement perçu par chaque commune.

[Diapositive 21]

M. Villemagne signale que la colonne « Prospective 2020 » est à prendre avec des pincettes car nous ne connaissons pas le montant de la DGF, ni l'évolution des bases fiscales. De plus, la commission Finances, qui se réunira début mars, doit encore se prononcer.

Il fait remarquer que la capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire ce qu'il reste à Val'Eyrieux après remboursement de la dette, connaît une croissance moins rapide que la capacité d'autofinancement brute, du fait du recours à l'emprunt. Il sera donc important d'effectuer un suivi de l'endettement pluriannuel lors du prochain mandat.

[Diapositive 22]

Michel Villemagne fait remarquer qu'il s'agit ici de l'extinction de la dette globale de Val'Eyrieux, c'est-à-dire tous budgets confondus.

On note une courbe fortement marquée à la baisse, qui ne vaut que si la collectivité ne recourt pas à un nouvel emprunt.

[Diapositive 23]

Au vu des annuités de la dette, M. Villemagne indique qu'il faudra essayer d'adosser les nouveaux emprunts à des exercices présentant un fort sous-endettement.

[Diapositives 24 et 25]

La rétrospective/prospective montre que les investissements réalisés sur 6 ans par Val'Eyrieux sur l'ensemble du territoire représentent plus de 27 millions d'euros.

Les recettes, quant à elles, s'élèvent à environ 20 millions d'euros, emprunts compris.

La différence entre les dépenses et les recettes est donc prise dans les excédents et dans l'autofinancement.

Si l'on fait la somme par budget des dépenses d'investissement réalisées depuis 2014, nous arrivons aux chiffres suivants :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Budget général : 16 064 181 € | - Budget Prés de l'Eyrieux : 8 427 € |
| - Budget Eau : 5 561 661 € | - Budget Rascles : 931 885 € |
| - Budget Assainissement : 4 595 869 € | - Budget Activités économiques : 90 578 € |
| - Budget Aric : 203 667 € | - Budget Energie : 60 272 € |

[Diapositive 26]

M. Villemagne détaille les principaux projets du budget général restant à réaliser et ceux qui vont être inscrits en 2020.

[Diapositive 27]

La courbe est à la baisse mais il y aura certainement de nouveaux emprunts à réaliser, notamment concernant la participation à la FTTH versée à ADN.

[Diapositive 28]

On note sur les premières années les effets de l'emprunt de 1 million d'euros réalisé en 2019, puis la courbe baisse. Au vu de ces prévisions, il faudra faire attention aux périodes où emprunter.

Charles Fouvet revient sur l'emprunt réalisé en 2019 et souhaite connaître quelle somme est actuellement disponible en caisse.

Michel Villemagne indique que la trésorerie actuelle doit s'élever à environ 300 000 €.

Michel Villemagne croit comprendre que la question sous-jacente est de savoir si aujourd'hui Val'Eyrieux paie ses fournisseurs et ses communes membres et si le retard est désormais résorbé. La réponse est oui, car la collectivité bénéficie d'un fonds de roulement légèrement positif.

3. Comptes administratifs 2019 des Budgets annexes

- **Budget Eau**

[Diapositives 29 à 32]

Les résultats reportés sont excédentaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'exercice présente un résultat positif en fonctionnement et négatif en investissement, soit un résultat de clôture de 312 350,20 € en fonctionnement et de - 18 371,62 € en investissement.

M. Villemagne fait remarquer que, le budget Eau étant un budget spécifique, la cession d'éléments inscrits à l'actif génère une plus-value de cession au compte 1064. C'est ce qu'il se passe sur cet exercice avec la vente du bâtiment ex-SAUR au SDIS de l'Ardèche, pour un montant total de 140 000 €.

Le budget présente un besoin total de financement de 180 172,62 €, couvert en intégralité par l'excédent de fonctionnement, portant à 132 177,58 € l'excédent de fonctionnement reporté au BP 2020.

Michel Villemagne détaille ensuite les restes à réaliser et les principaux travaux inscrits en 2020. Il fait remarquer que ces opérations sont soutenues par les financeurs.

Il s'arrête ensuite sur l'extinction de la dette, celle-ci étant certes modeste sur ce budget mais devant tout de même être remboursée, ainsi que sur les annuités, en rappelant que chaque « escalier » représente la fin d'un, ou plusieurs, emprunt(s).

- **Budget Assainissement**

[Diapositives 33 à 36]

Michel Villemagne signale que ce budget démarrait mal, avec un déficit de fonctionnement reporté de près de 100 000 €. Grâce au résultat excédentaire de l'exercice (62 121,57 €), le déficit de fonctionnement cumulé ne s'élève plus qu'à 36 463,90 € au 31/12/2019.

La section d'investissement présente un important excédent de clôture (686 719,69 €) et un excédent de financement qui, après couverture du besoin de financement, s'élève à 338 275,69 €.

Michel Villemagne rappelle la particularité de ce budget, qui est que les problèmes que nous rencontrons en fonctionnement, dus aux dotations aux amortissements, se retrouvent en recettes dans la section d'investissement.

Comme pour l'eau, M. Villemagne présente les restes à réaliser et les nouveaux programmes inscrits pour 2020, ainsi que l'extinction et les annuités de la dette de ce budget, qui est modeste car elle correspond à l'agrégat d'emprunts de faibles montants.

- **Budget Activités Économiques**

[Diapositive 37]

Comme les autres années, ce budget est marqué en 2019 par un apport du Budget général, permettant de rééquilibrer la section de fonctionnement, qui présente un excédent de clôture de 15 393,79 €.

La section d'investissement présente un résultat de clôture déficitaire de 3 109,78 €, dû à un résultat de l'exercice de - 16 668,64 €.

Il existe des restes à réaliser pour 7 562 € en dépenses.

Le besoin de financement global s'élève à 10 671,78 € et l'excédent de fonctionnement, qui sera reporté au BP 2020, est donc de 4 722,01 €.

- **Budget Énergie Val'Eyrieux**

[Diapositive 38]

Le résultat de clôture est positif sur les deux sections.

Des excédents pourront être reportés au BP 2020, tant en fonctionnement (41 587 €) qu'en investissement (5 184,17 €).

- **Budget ZA d'Aric**

[Diapositive 39]

M. Villemagne rappelle que le rachat des VRD de la zone d'Aric par le budget général améliore largement le résultat d'investissement. Le résultat de l'exercice est alors excédentaire de 1 282 219,40 €, portant le besoin total de financement à seulement 159 931,82 €.

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 443 209,01 €, qui sera reporté en 2020.

Il ajoute que, si l'on se projette sur la fin de vie de cette zone d'activités, c'est-à-dire quand tous les terrains disponibles auront été vendus, nous approcherions de l'équilibre budgétaire, même si la situation sur Aric sera moins bonne que sur les Prés de l'Eyrieux.

- **Budget ZA des Prés de l'Eyrieux**

[Diapositive 40]

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 52 395,71 €, qui sera repris au BP 2020.

La section d'investissement présente quant à elle un déficit de clôture de 778 222,83 €.

Michel Villemagne signale que la richesse virtuelle des Prés de l'Eyrieux s'élève à un peu plus de 600 000 €. Aussi, l'emprunt restant à rembourser étant peu élevé, nous approcherions de l'équilibre si tous les terrains étaient vendus.

- **Budget ZA Rascles**

[Diapositive 41]

Michel Villemagne signale que le déficit global d'investissement augmente par rapport à l'année précédente (596 303,24 € au 31/12/2018 contre 639 064,41 € au 31/12/2019) car aucun terrain n'a été vendu et on continue à rembourser l'emprunt.

Il en profite pour rappeler qu'il s'agit bien ici de Rascles 2, Rascles 1 ayant été transférée à l'origine sur le budget général.

Enfin, il fait remarquer que ce budget dégage un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement (116 859,23 €), qui sera reporté dans cette section au BP 2020.

Avant de sortir de la salle, M. le Président remercie Michel Villemagne et indique qu'en l'absence de Maurice Weiss, excusé, c'est lui qui va soumettre les comptes administratifs au vote de l'assemblée.

[Sortie du Président]

Michel Villemagne rappelle à l'assemblée le détail de chaque budget et propose, si aucun délégué n'y voit d'inconvénient, de passer au vote groupé des comptes administratifs 2019.

Le Conseil communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention, adopte l'ensemble des comptes administratifs 2019 et les affectations de résultats proposées.

[Retour du Président]

M. Villemagne informe le Président que les comptes administratifs 2019 ont été adoptés à la quasi-unanimité.

M. le Président remercie les délégués pour leurs votes et pour la confiance qu'ils donnent à l'exécutif de Val'Eyrieux. Il salue également une fois encore le travail de Michel Villemagne et Carine Faure.

2. ÉCONOMIE

M. le Président laisse la parole à René Julien.

A. Approbation du contrat « Territoires d'Industrie »

M. Julien rappelle que l'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et des partenaires publics et économiques, au service de l'industrie et de leur territoire.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 18 « Territoires d'Industrie » ont été constitués, principalement dans les villes moyennes ou dans des territoires ruraux bien dotés en tissu industriel.

La Communauté de communes Val'Eyrieux fait partie du « Territoire d'Industrie Ardèche Drôme », qui inclut aussi Annonay Rhône Agglo, Arche Agglo, la CC Drôme Sud de Provence, la CC Pays de Lamastre, la CC Porte de Drôme Ardèche, la CC Rhône Crussol, la CC Val d'Ay.

Au vu de l'importance de l'activité industrielle pour le territoire Val'Eyrieux, un comité de projet local réunissant élus et industriels et animé par un binôme composé du Dr Jacques Chabal, Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux, et de Florent Troubat, Président du groupe CHOMARAT, a été

créé pour identifier les enjeux propres à notre secteur et proposer des actions pour y répondre. Ces propositions ont permis de nourrir le projet de contrat « Territoire d'Industrie Ardèche-Drôme ».

Ce projet de contrat a pour vocation d'être co-signé par les différentes intercommunalités du Territoire d'Industrie, les partenaires publics, les partenaires économiques et industriels et les partenaires consulaires qui s'accordent pour une durée de 3 ans sur :

- Les enjeux et ambitions de reconquête industrielle et de développement territorial
- Les modalités de gouvernance du dispositif
- Des priorités d'actions articulées autour de 4 axes : attirer, recruter, innover et simplifier

M. le Président remercie tous ceux qui ont travaillé sur le sujet. Il insiste sur le fait que la majorité des actions inscrites au projet de contrat « Territoire d'Industrie Ardèche-Drôme » proviennent de la réflexion mise en place sur Val'Éyrieux. Ceci apporte à notre territoire une reconnaissance régionale, voire même nationale.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de contrat « Territoires d'Industrie » ; autorise le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

B. Validation de l'avenant à la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche

René Julien rappelle au Conseil communautaire la délibération du 26 novembre 2019, autorisant le Président à signer le renouvellement de la convention opérationnelle relative à l'accompagnement économique de la Communauté de communes Val'Éyrieux par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche pour 2020 et 2021.

Il indique qu'un avenant, joint en Annexe 1, doit être signé afin d'ajouter un volet à cette convention, relatif à la « sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat artisanal (public scolaire) ».

La part maximale à charge de la Communauté de communes Val'Éyrieux pour la mise en œuvre de ce volet est de 3 375 € sur la durée de la convention, soit une dépense de 1 687,50 € pour l'année 2020.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le projet d'avenant ; autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche.

M. le Président en profite pour indiquer que le travail continue également avec la Chambre d'Agriculture et une réunion du Comité Local à l'Installation (CLI) se tiendra dans les semaines à venir.

C. Vente de terrain à M. Stéphane Trouiller sur la ZA des Prés de l'Éyrieux

M. Julien informe le Conseil de la demande d'acquisition formulée par M. Stéphane TROUILLER d'un lot sur la Zone d'activités des Prés de l'Éyrieux.

Il s'agit du Lot N° 10, d'une superficie totale d'environ 2 108 m², comprenant une superficie de talus inexploitable de 110 m², soit une surface utile d'environ 1 998 m².

Il est proposé au Conseil de vendre à M. Trouiller la totalité de la parcelle de 2 108 m², tout en proposant une cession onéreuse au prix de 25 € ht le m², sur la base de la surface utile de 1 998 m², soit 49 950 € ht.

Josette Clauzier demande quelle activité exerce M. Trouiller.

M. Julien indique qu'il est carrossier et qu'il loue actuellement un local sur la zone des Prés de l'Éyrieux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la vente du lot N° 10, d'une superficie totale de 2 108 m² à M. Stéphane TROUILLER, ou toute personne morale s'y rapportant ; décide de vendre de manière onéreuse seulement la surface utile du lot soit environ 1 998 m², au prix de 25 € ht le m² ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

D. Vente de terrain à la SCI des Vergers sur la ZA des Prés de l'Eyrieux

René Julien fait part au Conseil de la demande d'acquisition formulée par la SCI des Vergers, d'un lot sur la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux.

Il s'agit du Lot N° 7, d'une superficie totale d'environ 2 984 m², comprenant une superficie de talus inexploitable de 260 m², soit une surface utile d'environ 2 724 m².

Il est proposé au Conseil de vendre la totalité de la parcelle de 2 984 m², tout en proposant une cession onéreuse au prix de 25 € ht le m², sur la base de la surface utile de 2 724 m², soit 68 100 € HT.

Josette Clauzier pose la même question concernant l'activité exercée par cette société.

Morgane Maitrias indique qu'il s'agit d'un garage automobile, actuellement installé à proximité du SICTOMSED.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la vente du lot N° 7, d'une superficie totale de 2 984 m² à la SCI des Vergers ; décide de vendre de manière onéreuse seulement la surface utile du lot soit environ 2 724 m², au prix de 25 € ht le m² ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

E. Validation de la convention d'objectifs 2020 avec Le Labo.VE

M. Julien rappelle que, depuis plusieurs années, une convention d'objectifs est signée entre la Communauté de communes Val'Eyrieux et l'association Le Labo.VE.

Cette convention, jointe en Annexe 2, est signée pour une durée d'un an. Elle reprend les missions de l'association et mentionne le soutien financier apporté par Val'Eyrieux, à hauteur de 20 000 € comme en 2019.

Josette Clauzier demande pourquoi il est indiqué dans la convention que les frais d'affranchissement pourraient « éventuellement » être pris en charge.

Michel Villemagne signale qu'il est écrit « prise en charge possible des frais d'affranchissement », ce qui sous-entend donc si cela s'avère nécessaire.

M. le Président explique que Patrice Armand, le Président du Labo.VE, accompagné de Morgane Maitrias et René Julien, travaille actuellement avec le lycée du Cheylard sur le développement du numérique sur le territoire. Les choses ont eu du mal à se mettre en place, du fait des relations précédentes avec le lycée, mais aujourd'hui la réflexion avance bien. Le projet devrait être en ordre de marche dès le printemps et devrait porter ses fruits au plus tard en fin d'année.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la convention d'objectifs 2020 avec Le Labo.VE, dont le projet est présenté en Annexe 2 ; autorise M. le Président à signer la convention avec l'association Le Labo.VE et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

3. TOURISME

M. le Président laisse la parole à Catherine Faure.

A. Validation de la convention d'objectifs 2020 avec l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme

Catherine Faure indique qu'une convention d'objectifs doit être signée pour l'année 2020 entre la Communauté de communes et l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme.

Cette convention, jointe en Annexe 3, est signée pour une durée d'un an. Elle reprend les missions confiées à l'EPIC et mentionne le soutien financier apporté par la Communauté de communes.

Mme Faure indique qu'il est proposé de signer la subvention avec un montant de subvention identique à 2019, à savoir 567 200 €. Un avenant viendra réviser ce montant en fonction des budgets de l'EPIC et de la Communauté de communes.

Mme Faure souhaite rappeler que la taxe de séjour collectée sur Val'Eyrieux il y a 6 ans s'élevait à un peu plus de 2 000 €, alors qu'aujourd'hui plus de 40 000 € sont encaissés.

Josette Clauzier estime que cette évolution est assez significative pour être soulignée. Catherine Faure acquiesce et ajoute qu'il faut féliciter les équipes pour leur travail.

M. le Président souhaite faire un rappel de la situation au début de Val'Eyrieux. Nous sommes partis, en 2014, d'un syndicat d'initiative à St Pierreville pour arriver aujourd'hui à une réelle professionnalisation du tourisme sur le territoire. Cela était fortement espéré au début de la mandature, sans certitude d'y arriver. Au 31 décembre 2019, tout a été réalisé et est en ordre de marche. Cela est important pour le territoire et sera facteur d'attractivité.

Catherine Faure en profite pour remercier les membres élus et socioprofessionnels du Comité de direction de l'EPIC pour leur travail. Elle indique enfin que le rapport d'activités 2019 d'Ardèche Hautes Vallées est finalisé et prêt à être diffusé.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la convention d'objectifs avec l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme, telle que présentée en Annexe 3 ; autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs 2020 avec l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

4. CULTURE

M. le Président laisse la parole à Jean-Marie Foutry.

A. Modification des tarifs des médiathèques et bibliothèques de Val'Eyrieux

M. Foutry propose que les tarifs suivants soient appliqués dans les médiathèques et bibliothèques de la Communauté de communes Val'Eyrieux. Il précise que les tarifs « abonnements » des médiathèques et bibliothèques restent inchangés (délibération du 5 décembre 2016). Cependant, quelques ajustements sont pratiqués concernant les tarifs complémentaires de chacune des structures.

Les abonnements :

Localisation	Adultes	Moins de 18 ans	Demandeurs d'emploi, étudiants, RSA	Estivant (pour un mois)	Estivant avec carte bibliothèque d'ailleurs	Groupes
Boutières / Cheylard	5 €	Gratuit	Gratuit	3 €	Gratuit	Gratuit
Pays Lecture *	10 €	Gratuit	Gratuit	5 €	---	Gratuit

* les tarifs appliqués sur le Haut-Vivarais sont ceux pratiqués sur l'ensemble du Pays-Lecture et font donc l'objet d'un accord tacite des deux Communautés de communes (Val'Eyrieux et Haut-Lignon), tutelles des médiathèques du réseau.

Les tarifs complémentaires :

Médiathèque	Amende pour retard	Connexion internet	Impression N&B	Impression couleur	Initiation informatique
Boutières	---	¼ h gratuit, puis 0,50 € la ½ h pour les non-inscrits	3 impressions gratuites, puis 0,10 € par page	0,30 € par page	5 € l'heure
St Agrève	1 € par semaine et par document à compter de la 3 ^{ème} relance	0,80 € la ½ h pour les non-inscrits	5 impressions gratuites, puis 0,15 € par page	5 impressions gratuites, puis 0,30 € par page	---

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 5 décembre 2016 ; approuve les tarifs de la lecture publique, tels que mentionnés ci-dessus.

B. Modification des tarifs du CCSTI

Jean-Marie Foutry rappelle l'arrêté portant institution d'une régie de recettes unique pour le CCSTI suite à la fusion des équipements de culture scientifique (L'Arche des Métiers, l'Ecole du Vent et Planète Mars).

Considérant qu'il est nécessaire de modifier certains tarifs applicables, hors boutique de l'Ecole du Vent, il est proposé au Conseil d'adopter les tarifs joints en Annexe 4 du présent compte-rendu.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 18 décembre 2018 ; adopte les tarifs tels que joints en Annexe 4 ; charge Mme la Trésorière du Cheylard et M. le Président de la Communauté de communes, chacun en ce qui le concerne, de son exécution dont un exemplaire sera affiché aux lieux accoutumés.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Demande d'agrément pour recours au service civique

Monique Pinet indique au Conseil qu'il convient de demander à l'État le renouvellement de l'agrément permettant à la Communauté de communes d'accueillir des personnes en service civique.

Elle rappelle que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou

services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Mme Pinet rappelle que Val'Eyrieux avait déjà obtenu cet agrément en juin 2016 et qu'il convient donc de le renouveler.

Elle indique ensuite que le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 107,68 €* par mois.

** Montant prévu par l'article R121-5 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244)*

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Monique Pinet indique que Val'Eyrieux a pour projet d'accueillir 3 jeunes en service civique à L'Arche des Métiers, l'École du vent et la Médiathèque du Cheylard. Le versement d'une indemnité à ces 3 personnes, pour des missions de 6 à 8 mois, représenterait un coût d'environ 2 585 € pour Val'Eyrieux.

Jeanne Ternois ajoute que l'indemnité versée par l'État s'élève quant à elle à environ 475 € par mois.

Josette Clauzier souhaite savoir si des demandes de service civique ont été reçues.

Jeanne Ternois indique que ça n'a pas été le cas récemment mais c'est à Val'Eyrieux de communiquer sur les missions proposées via le site gouvernemental dédié à ce dispositif.

Elle rappelle que, dans le cadre du précédent agrément, la Communauté de communes avait déjà reçu des jeunes en service civique à L'Arche des Métiers. D'autres avaient également été accueillis à l'École du vent dans le cadre d'une convention avec l'association Mézenc-Gerbier, qui faisait bénéficier de son agrément à ses sites adhérents.

Pascal Bailly affirme que c'est une expérience très positive car on a à faire à des jeunes qui se prennent en main.

Marcel Cotta demande si les communes peuvent bénéficier de l'agrément de Val'Eyrieux.

Jeanne Ternois indique que ce n'est pas le cas car la demande est nominative. Cependant, elle se tient à la disposition des communes intéressées pour leur apporter son aide dans la démarche.

Jean-Luc Boulon souhaite savoir s'il s'agit de missions à temps plein.

Jeanne Ternois répond que ce n'est pas forcément le cas. La durée de travail est généralement décidée en accord entre l'employeur et le jeune, notamment en fonction de l'âge de ce dernier, les plus jeunes pouvant avoir 16 ans.

Marcel Cotta demande si les montants versés par l'Etat et la structure d'accueil varient en fonction du temps de travail.

Jeanne Ternois indique qu'il s'agit d'indemnités forfaitaires, dont le montant ne change donc pas.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2020 ; d'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ; d'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à

disposition auprès d'éventuelles personnes morales ; d'autoriser le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,68 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Monique Pinet sollicite le Président afin de conserver la parole un instant pour présenter au Conseil deux agents récemment arrivés à la Communauté de communes et présents ce soir dans le public.

Elle rappelle que ces deux personnes ont été recrutées et sont donc venues renforcer le pôle économique de Val'Eyrieux.

Il s'agit de Sandrine Imbert, qui travaillait auparavant au Site de proximité et qui est chargée de mission emploi formation, et de Grégoire Lopez-Rios, qui est chargé de mission économie attractivité et qui a précédemment eu une expérience en collectivité à la Communauté de communes du Pays de Saint-Félicien.

M. le Président leur souhaite la bienvenue.

B. Autorisation au Président à signer les conventions pour occupation des PPI

M. le Président laisse ensuite la parole à Raymond Fayard.

M. Fayard rappelle au Conseil que certaines communes, avant le transfert de compétences, avaient avancé dans la mise en conformité en devenant propriétaire des périmètres de protection immédiat des captages.

Dans le cadre des travaux de mise en conformité de ces captages, il est nécessaire qu'une convention soit signée entre la commune propriétaire des terrains concernés par le PPI et la Communauté de communes Val'Eyrieux, afin que cette dernière puisse réaliser les travaux et en assurer la gestion.

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration de la Communauté de communes, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions avec les communes concernées.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président, ou tout Vice-président, à signer les conventions pour occupation des PPI avec les communes concernées ; autorise le Président, ou tout Vice-président, à accomplir les formalités nécessaires.

C. Avis relatif à la modification statutaire du Syndicat Mixte des Inforoutes (Numérian)

M. le Président rappelle aux membres du Conseil que le Syndicat Mixte des Inforoutes développe depuis bientôt 25 ans un programme d'actions visant à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de la Loire.

Il indique que le Comité Syndical du Syndicat Mixte a délibéré le 5 décembre 2019 sur une modification statutaire dont voici les principaux points :

- Changement de nom : Inforoutes laisse place à Numérian
- Changement de siège social : 2 ZI Rhône Vallée Sud, Quartier Chambenier Sud 07250 LE POUZIN
- Ouverture de la possibilité à d'autres collectivités d'adhérer, tels les SDIS, Centres de gestion ou Conseils Départementaux
- Intégration des compétences mutualisées avec le Conseil Départemental de l'Ardèche dans le centre de ressources et de compétences et dans les prestations de services
- Modification des représentants dans les collèges

L'ensemble des membres doit se positionner sur cette délibération dans les 3 mois qui suivent la délibération du Syndicat Mixte. Pour rappel, l'absence de délibération vaut avis favorable.

M. le Président propose au Conseil d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification statutaire du Syndicat Mixte des Inforoutes (Numérian), telle que présentée ci-dessus ; donne au Président les pouvoirs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D. Validation de l'avenant à la convention financière avec ADN pour le plan de déploiement FTTH

En l'absence de Maurice Weiss, M. le Président demande à Michel Villemagne de présenter cette délibération.

M. Villemagne rappelle au Conseil communautaire la délibération du 4 juillet 2016, autorisant le Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux à signer la convention avec le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N.) afin de définir le partenariat financier mis en place pour le déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire.

Il fait ensuite un point sur la situation de Val'Eyrieux, à savoir que 3 750 prises ont déjà été payées et il en reste 8 600 autres à développer sur le territoire.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 3 705 000 € ; 1 125 000 € ayant déjà été payés, Val'Eyrieux devrait encore s'acquitter de 2 580 000 € sur les 3 prochains exercices (2020-2021-2022).

Il indique que, lors du Comité Syndical du Syndicat mixte ADN du 12 décembre 2019, les élus ont émis le souhait qu'une option d'annualisation soit proposée aux EPCI qui participent à l'investissement du déploiement de la fibre optique sur leurs territoires.

En d'autres termes, cela permettrait aux collectivités de lisser leur participation jusqu'à 2024 maximum. Aussi, l'échéancier pour Val'Eyrieux se présenterait de la façon suivante : 690 000 € à verser en 2020, puis 472 500 € sur les 4 exercices suivants.

M. Villemagne fait remarquer que cela représente un gros plus en terme d'incidence pluriannuelle sur les budgets de Val'Eyrieux.

Considérant que ce lissage de la participation nécessite un avenant à la convention financière liant le Syndicat et les EPCI, qui a fait l'objet d'une délibération par le Bureau exécutif du 15 janvier 2020, il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Président à signer cet avenant de façon à valider :

- La programmation de la phase « Production » sur notre territoire
- La réactualisation de la volumétrie prévisionnelle du nombre de lignes FTTH à déployer
- La nouvelle hypothèse de financement retenue, permettant soit un engagement global avec financement en une fois pour le solde du déploiement, soit un financement sur la base d'un lissage annualisé.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention avec A.D.N., tel qu'indiqué ci-dessus ; accepte les modalités financières définies dans l'avenant à la convention.

6. QUESTIONS DIVERSES

Josette Clauzier indique avoir une demande à inscrire en questions diverses.

Les nouveaux conseils municipaux vont devoir désigner des représentants aux différentes commissions de Val'Eyrieux. Aussi, elle souhaiterait que les communes puissent être destinataires d'un tableau mis à jour, reprenant chacune des compétences.

Carine Faure lui indique qu'un envoi aux communes est prévu, comme en 2014. Il devrait être fait courant mars.

7. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

➤ OPAH

M. le Président indique que le COPIL de l'OPAH se réunira le 27 février prochain, toutes les communes ayant reçu une invitation et étant invitées à y prendre part.

Thierry Girot ajoute que ce sera l'occasion de rendre compte des travaux menés, la phase 1 de l'étude pré-opérationnelle devant être terminée avant les élections.

Il en profite pour indiquer également que la Convention Territoriale Globale (CTG) sera signée le 12 mars en présence de la CAF, avec un temps de restitution prévue en amont de la signature.

➤ Limitations de l'urbanisation liées à l'eau

M. le Président fait part au Conseil des courriers adressés par le service environnement de la DDT de l'Ardèche à certaines communes du territoire, leur demandant de limiter l'urbanisation sur certains hameaux de façon à ne pas aggraver la situation des ressources en eau.

Une réponse de la collectivité à ces courriers s'avérant indispensable, M. le Président indique que Raymond Fayard, Rémi Bourret et Carine Faure ont travaillé sur une réponse. L'objectif de ce courrier est d'être ferme, de dire qu'on y a déjà pensé mais qu'on ira au bout de la démarche d'accueil de nouvelles populations. La prochaine mandature sera certainement dans le même état d'esprit.

➤ Téléphonie

Face aux problèmes récurrents de téléphonie sur le territoire, des collectifs se montent un peu partout. Certains disent que Val'Eyrieux et les communes ne se sont pas mobilisés mais c'est faux car nous avons abordé ce sujet à maintes reprises. Ces problèmes relèvent cependant de la responsabilité des fournisseurs et non des élus locaux. Tout le monde subit ces désagréments, un service spécial a même été mis en place sur le site de la Préfecture.

Au vu de ces éléments et du fait que nous sommes laissés pour compte, M. le Président propose au Conseil communautaire de prendre un vœu, qui sera ensuite adressé aux responsables nationaux et aux collectifs locaux, en guise de soutien et de main tendue s'ils souhaitent être reçus.

Catherine Faure en profite pour indiquer que le collectif « Orange j'enrage » tiendra une réunion publique le 27 février à St Julien d'Intres.

En clôture de cette dernière séance de la mandature, M. le Président souhaite adresser quelques mots aux délégués, non sans un brin d'émotion :

« Je vous remercie pour la qualité du travail accompli. Nous ne pouvons pas toujours être tous d'accord mais les débats étaient rationnels, ouverts. L'ensemble des responsables a parfaitement joué le jeu ; il est important de le souligner car ce n'est pas le cas partout.

Je regarde avec beaucoup de fierté le travail accompli avec Michel Villemagne. Les chiffres étaient disparates à l'origine et il a su y poser son œil averti, permettant de mettre en place le développement et mener le combat de cette intercommunalité rurale.

L'ensemble des commissions, des services et des responsables ont permis de franchir le pas de ce nouveau périmètre et réaliser tous les projets décidés ensemble.

Toutes les compétences doivent être saluées : 3 millions d'euros d'aide obtenus pour l'eau et l'assainissement et nous sommes la seule communauté de communes d'Ardèche à avoir pris les compétences ; les ressources humaines car ce n'est pas toujours facile mais tout a été expliqué et compris pour que tous les services travaillent dans le même état d'esprit ; le développement durable, avec TEPCV et TEPOS qui ont été mis en place au niveau national et nous l'avons réalisé.

Aujourd'hui, Val'Eyrieux est territoire d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), territoire d'eau, Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Territoire d'industrie, Terre de jeux 2024...

Je remercie personnellement tous les Vice-présidents ainsi que leurs services.

Je souhaite remercier ceux qui ont travaillé et qui ne seront plus là, par choix ou suite aux élections, et que nous serons toujours prêts à accueillir.

Je souhaite remercier ceux qui ont travaillé et qui poursuivent leurs missions car ce n'est pas toujours facile.

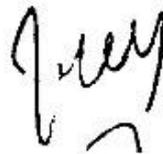
L'unanimité n'est pas tout le temps possible mais je vous remercie pour votre soutien et votre travail, et la réussite de Val'Eyrieux. »

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 20h45

Dr Jacques CHABAL

Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard





Avenant 1
à la convention opérationnelle
relative à l'accompagnement
économique de la Communauté
de communes Val'Eyrieux

Préambule

Vu :

- La convention opérationnelle relative à l'accompagnement économique de la Communauté de communes Val'Eyrieux conclue entre la Chambre Métiers et d'Artisanat de l'Ardèche et la Communauté de communes Val'Eyrieux en date du 15 janvier 2020
- La délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux en date du 17 février 2020 portant acceptation des termes du présent avenant
- La délibération du bureau de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche en date du portant acceptation des termes du présent avenant

Il est convenu ce qui suit entre :

La Communauté de communes Val'Eyrieux, représentée par son Président M. Jacques CHABAL, et désignée ci-après « la Communauté de communes Val'Eyrieux »,

et

La Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche, représentée par sa Présidente Mme Fabienne MUNOZ, et désignée ci-après « la CMA Ardèche ».

Article 1 : Objet du présent avenant

Le présent avenant vise à ajouter un nouveau volet au partenariat entre la Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Ardèche et la Communauté de communes Val'Eyrieux relatif à : « la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat artisanal » et à en préciser les modalités de déploiement, conformément aux modalités prévues à l'article 12 de la convention.

Article 2

L'article 1 « objectif de la convention et du partenariat » est modifié et remplacé comme suit :

La convention a pour objectif de définir les modalités de partenariat entre la Communauté de communes Val'Eyrieux et la CMA Ardèche.

A travers leur partenariat, la Communauté de communes Val'Eyrieux et la CMA Ardèche partagent les objectifs suivants :

- Accompagner individuellement et collectivement les créateurs intégrés à l'Atelier du Bijou ;
- Accompagner les entreprises artisanales labellisées de la Vallée du bijou ;
- Proposer des formations sur le territoire de Val'Eyrieux, en privilégiant un public de professionnels des métiers d'art ;
- Accompagner les entreprises artisanales de la pépinière d'entreprises Pôleyrieux ;
- Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat artisanal ;

Ces objectifs seront atteints au moyen d'une mission confiée par la Communauté de communes Val'Eyrieux à la CMA Ardèche.

Article 3

L'article 2 « contenu de la mission » est modifié et remplacé comme suit :

La CMA Ardèche s'engage dans la durée de la convention à mettre en œuvre le programme d'accompagnement suivant :

Axe 1 - Accompagner les entreprises de la filière bijou

Axe 1-1 – Accompagner individuellement et collectivement les créateurs intégrés à l'Atelier du Bijou ;

- Point individuel de 2 heures/professionnel des métiers d'art une fois tous les deux mois ;
- Accompagnement individuel toutes problématique : 1 jour / an / professionnel
 - Thèmes: organisation de la production, du suivi administratif (mise en place de tableaux de bord adaptés), analyse des chiffres passés et projection sur l'avenir, stratégie et plan d'action commercial, ...
- Processus de sélection : participation aux comités de sélection et aux comités de pilotage de l'Atelier du Bijou.

Axe 1-2 – Accompagner les entreprises artisanales labellisées de la Vallée du bijou

- Accompagnement toutes problématiques : entre 0,5 et 3 jours par entreprise.
 - Accompagnement au cas par cas, à la demande de l'entreprise et soumis à validation de la Communauté de communes en fonction des enjeux prioritaires.
 - Thèmes : accompagnement à la transmission, analyse des chiffres passés et projection sur l'avenir, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, appui au recrutement, stratégie de développement...
- Participation collective à un salon : accompagnement de la dynamique collective, travail sur le stand, approche client

Axe 2 – Proposer des formations sur le territoire de Val'Eyrieux

La CMA Ardèche mettra en place un cycle de formations sur le territoire de Val'Eyrieux dont les thématiques seront définies en concertation avec la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Les formations sont ouvertes aux statuts suivants : entreprises inscrites au Répertoire des métiers, entreprises sous autre statut, salariés, demandeurs d'emploi, ...

Les conditions tarifaires pour les stagiaires sont les suivantes :

- Gratuit pour les professionnels des métiers d'art et artisans inscrits au Répertoire des métiers, 210 €/jour pour les autres publics

La mise en place des formations est conditionnée à un nombre de participants inscrits au Répertoire des métiers supérieur ou égal à 6.

Axe 3 – Accompagner individuellement les entreprises artisanales de la pépinière Pôleyrieux

- Accompagnement individuel toutes problématique : ½ journée à 3 jours par entreprise en faisant la demande
 - Accompagnement au cas par cas, à la demande de l'entreprise et soumis à validation de la Communauté de communes
 - Thèmes : organisation de la production, du suivi administratif (mise en place de tableaux de bord adaptés), analyse des chiffres passés et projection sur l'avenir, stratégie et plan d'action commercial, sortie de pépinière...

Axe 4 – Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat artisanal (public scolaire)

- Animation d'ateliers de découverte de l'apprentissage
- Déploiement de l'artimobile
- Organisation de stages d'immersion en entreprises artisanales

Article 4

L'article 10 « Dispositions financières » est modifié comme suit :

En contrepartie de la mission définie par la présente convention et réalisée par la CMA Ardèche, la Communauté de communes Val'Eyrieux contribuera aux frais générés par celle-ci par le versement d'une participation financière totale (sur les 24 mois de la convention) d'un montant plafonné à 11 535 € sur le compte bancaire de la CMA Ardèche. Le calcul de cette contribution financière est détaillé en annexe.

La contribution financière de la communauté de communes Val'Eyrieux sera versée en deux temps :

- Un acompte de 50 % au 15 janvier 2020
- Les solde restant en fin de convention au regard d'un bilan quantitatif et qualitatif des prestations réalisées, rédigé et communiqué par la CMA Ardèche.

Article 5

L'annexe présentant le détail du plan d'action et du plan de financement de la convention est modifié est remplacé comme suit :

Le budget est présenté sur la durée de la convention (24 mois).

Les trois axes constituent un programme d'action prévisionnel qui pourra évoluer en cours d'exécution de la convention. Les deux parties actent un principe de fongibilité entre les différents axes afin de répondre au mieux aux demandes des publics. Il sera ainsi possible, en cours de convention, de réajuster le contenu de ce programme en fonction des retours du terrain, dans le respect du budget global initial. Les modifications ou ajustements nécessaires seront constatés par voie d'avenant, conformément à l'article 12.

			Nb entreprises bénéficiaires	Jours/action	Total jours	Coût jour/agent (net de)	Dépenses	Recettes		
								CMA	Val'Eyrieux (60%)	Total
Axe n°1-1	Accompagner les professionnels des métiers d'art de l'Atelier du Bijou	Point tous les 2 mois individuel 2h/professionnels des métiers d'art (PMA)	3	1	12	400 €	4 800 €	1 920 €	2 880 €	4 800 €
		Accompagnement toutes problématiques	3	1j./an/entreprise	6	400 €	2 400 €	960 €	1 440 €	2 400 €
		Participation au processus de sélection et aux COPIL		1 par an	2	400 €	800 €	800 €		800 €
Axe n°1-2	Accompagner les entreprises artisanales labellisées de la vallée du bijou	Accompagnement toutes problématiques	entre 2 et 8	4	8	400 €	3 200 €	1 280 €	1 920 €	3 200 €
		Participation collective à un salon ou événementiel : accompagnement de la dynamique collective	minimum 3	2	2	400 €	800 €	320 €	480 €	800 €
AXE 1 et 2 : VDB - ADB							12 000 €	5 280 €	6 720 €	12 000 €
Axe n°2	Proposer des formations sur le territoire de Val'Eyrieux	Pack commercial	1 par an	6 minimum	9	9000	18 000 €	18 000 €	0 €	18 000 €
		à définir	1 par an	6 minimum	2	2000	4 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €
		à définir	1 par an	6 minimum	1	1000	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €
AXE 3 : FORMATION							24 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €
Axe n°3	Accompagner les entreprises artisanales de la pépinière Pôleyrieux	Accompagnements toutes problématiques entreprises Pôleyrieux	Entre 1 et 3	3	6	400 €	2 400 €	960 €	1 440 €	2 400 €
Axe 5 : création							2 400 €	960 €	1 440 €	2 400 €
Axe n°4	Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat artisanal	Ateliers de découverte : Métiers de l'Artisanat et de l'entrepreneuriat / ou de l'Apprentissage	3	1,5	4,5	450 €	2 025 €	810 €	1 215 €	2 025 €
		Artimobile	3	2	6		2 700 €	1 080 €	1 620 €	2 700 €
		Stages d'immersion en entreprises artisanales pour découvrir l'entrepreneuriat artisanal, les métiers et valider un projet professionnel	5	0,4	2		900 €	360 €	540 €	900 €
Sous-total axe n°6							5 625 €	2 250 €	3 375 €	5 625 €
total sur 2 ans							44 025,00 €	32 490,00 €	11 535,00 €	44 025,00 €

Article 6

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait au Cheylard, en deux exemplaires originaux,

La Communauté de communes Val'Eyrieux La Chambre de métiers et de l'artisanat de
l'Ardèche

Le Président,
M. Jacques CHABAL

La Présidente,
Mme Fabienne MUNOZ

CONVENTION D'OBJECTIFS 2020

Entre la Communauté de communes Val'Eyrieux

Et

L'association le Labo.VE

PREAMBULE

L'association le Labo.VE a été créée en 2015 dans le but de porter les projets de développement numérique de la Communauté de communes Val'Eyrieux et d'accompagner la transformation numérique du territoire.

A ce titre l'association Labo.VE :

- Porte le projet d'École Numérique Ardéchoise avec les formations : Développeur Digital, développeur web Simplon.VE, labélisée Grande Ecole du Numérique et faisant partie du réseau simplon.co, la formation concepteur développeur d'applications et des formations à destination des entreprises
- Porte le FabLab « La Fabritech » répondant à la charte du MIT et lié à Simplon.VE ainsi qu'aux besoins du tissu économique du territoire.
- Travaille sur la structuration d'un Pôle de compétences numérique : un réseau d'acteurs, professionnels, passionnés, à l'échelle du Centre Ardèche (cowork'heures, travailleurs du numérique,...).
- Représente le territoire dans des réseaux départementaux, régionaux ou nationaux sur le numérique (Digital League, GEN, campus du numérique...) et travaille sur la mise en place de liens forts entre ces instances et le territoire Val'Eyrieux.
- Apporte, en collaboration avec Val'Eyrieux, un conseil sur le développement de projets numériques (télétravailleur, coworking, mise en place de formation,...).

Entre

La Communauté de communes Val'Eyrieux représentée par le Président, Docteur Jacques CHABAL, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 17/02/2020,
D'une part,

Et

L'association Labo.VE, représentée par son Président, Monsieur Patrice Armand,
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention vise les objectifs et les moyens à mettre en œuvre par l'Association Labo.VE pour permettre le développement et la pérennisation de l'école numérique ardéchoise et ses formations dont Simplon.VE et du FabLab, et tout autres projets autour des NTIC, nouveaux usages et numérique.

Elle définit les droits et les obligations de chacun des partenaires signataires.

ARTICLE 2 : MISSIONS DE L'ASSOCIATION LABO.VE

L'Association LABO.VE entend mettre à disposition des porteurs de projets (Communauté de communes Val'Eyrieux, entreprises, associations, prestataires...), sa méthodologie et ses conseils, dans le but de faire monter en compétence le territoire autour du développement numérique.

Dans le cadre de ce projet de développement, il entend notamment :

- Fournir au territoire des formations innovantes autour des métiers du numérique (codeurs, community manager, référents numériques...).
- Permettre la mise en place d'un (ou plusieurs) titre(s) professionnel(s) de niveau 3 (Bac+2), niveau II (BAC +4) sur le territoire.
- Ouvrir et faire fonctionner un FabLab, animé par l'association Labo.VE et ses partenaires
- Réunir et animer une communauté de professionnels, entreprises, passionnés, curieux, autour du développement des nouveaux usages permis par le numérique (coworking, ateliers, autoformation, partenariats,...)
- Sensibiliser résidents, scolaires, personnes éloignées du numérique aux enjeux de cette révolution en cours.
- Accompagner la transformation numérique des entreprises Val'Eyrieux

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION LABO.VE

Dans le cadre de ses activités organisées autour du développement numérique, Le Labo.VE s'engage conventionnellement à :

A. CENTRE DE FORMATION « ECOLE NUMERIQUE ARDECHOISE »

Tout mettre en œuvre pour pérenniser et développer le Centre de formation « Ecole numérique Ardéchoise » sur le territoire Val'Eyrieux :

- Rechercher des financements et des partenariats
- Assurer la gestion administrative et financière
- Assurer le fonctionnement pédagogique et quotidien de l'école
- Assurer le recrutement des stagiaires (1 promotion de 12 personnes au minimum par an)
- Mettre en place une communication régulière
- Réfléchir au développement de nouvelles formations pour développer une offre complète allant du niveau infra BAC à BAC + 4.
- Mettre en place des partenariats avec des acteurs du numérique (Digital League, GEN, SIMPLON,...), des entreprises (du territoire et d'ailleurs), des organismes de formation (éducation nationale, GRETA..)

B. FabLab « La Fabritech »

- Assurer la mise en place technique du FabLab (financement, machines, matériels, aménagement de l'espace...)
- Porter le fonctionnement du FabLab : mise en place des moyens humains et organisationnels nécessaires, définition du planning d'ouverture, déploiement d'offres en direction des différents publics cibles et d'un programme d'animation, définition des modalités d'adhésion et d'accès à l'équipement (tarifs, horaires, conditions...)
- Tisser des partenariats structurants (L'Arche des Métiers, réseau FabLab, entreprises, ...)
- Assurer la communication et la valorisation de l'équipement FabLab
- Fournir un accès privilégié au Fablab aux différents services la Communauté de communes Val'Eyrieux. Cet accès se fera au cas par cas, sur la base d'un échange préalable avec le Fabmanager :

- Réalisations de petites prestations par le Fablab pour la Communauté de communes à titre gracieux : discuté au cas par cas en fonction du cout matière et du temps Fabmanager et machine nécessaire à la réalisation.

- Accès à titre gracieux au Fablab et aux machines pour les services Val'Eyrieux de la Communauté de communes Val'Eyrieux pour des réalisations professionnelles : Réservé aux agents préalablement formés et exclusivement en présence d'un fabmanager, et discuté au cas par cas en fonction du cout matière et du temps Fabmanager et machine nécessaire à la réalisation (en fonction de la complexité du projet, du degré d'autonomie sur les machines...).

Pour l'année 2020, il est proposé de partir sur une base indicative maximale de 20h de temps fabmanager réparti sur l'année. Les fabmanagers comptabiliseront le temps agent / machine passé pour le compte Communauté de communes Val'Eyrieux pour améliorer le dimensionnement de volet dans l'avenir.

C. SUR VAL'EYRIEUX :

L'association Labo.VE assure une veille constante en matière de nouvelles technologies et s'empare des questions inhérentes à la révolution numérique.

L'association est un relai de Val'Eyrieux pour les questions de développement numérique et vise à être connu par la population comme un lieu ressource.

L'objectif de l'association est également d'apporter une montée en compétence numérique du territoire par la diffusion de projets et la mise en place de formations autour de la thématique.

Le Labo.VE assure une présence, des permanences, des conseils et une assistance aux acteurs locaux désireux d'augmenter leurs compétences numériques.

D. SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

L'association Labo.VE a son siège au sein du pôle entrepreneurial Pôleyrieux au Cheylard.

L'association souscrira auprès d'un organisme d'assurance, une responsabilité civile et professionnelle couvrant l'ensemble des risques liés à l'exploitation des locaux mis à disposition.

Une convention de mise à disposition des locaux devra être signée entre l'association Labo.VE et Val'Eyrieux pour l'occupation de :

- L'Atelier Sud pour le FabLab
- La salle de conférence durant les promotions de la formation de développeurs.
- Le bureau N° 6
- Les espaces communs de Pôleyrieux en fonction des besoins et des disponibilités (salle de réunion, maison des entreprises, bureaux vacants, espace de télétravail).

Comme stipulé sur la convention, ces éléments seront discutés avec la Directrice du Service économie de la Communauté de communes et sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes et des besoins.

ARTICLE 4 : COUT ET BUDGETS DES ACTIONS ENGAGEES

Le fonctionnement financier et budgétaire de l'association Labo.VE est défini en interne en fonction des recettes et des dépenses prévisionnelles. Val'Eyrieux pourra consulter les budgets et coûts prévisionnels des actions mises en œuvre, fonctionnement compris.

Le Labo.VE devra avoir une comptabilité analytique permettant de séparer le projet FabLab du centre de formation

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL'EYRIEUX

La Communauté de communes Val'Eyrieux s'engage à soutenir les actions mises en œuvre par l'association Labo.VE visées par la présente convention.

La Communauté de communes Val'Eyrieux accompagne financièrement le Labo.VE par :

- L'octroi d'une subvention de 20 000€.
- La prise en charge des locaux au sein de Pôleyrieux (cf. Article 3D)
- La prise en charge possible de frais d'affranchissement.
- La prise en charge de frais de reprographie au sein de Pôleyrieux

La Communauté de communes accompagne techniquement le Labo.VE par :

- La Directrice du pôle économie assure le lien entre la Communauté de communes Val'Eyrieux et le Labo.VE. Elle appui le Labo.VE sur les volets stratégiques et contribue à la réalisation des projets, la mise en réseau et la mise en place de place de partenariats structurants entre le Labo.VE et les acteurs du territoire.
- La Communauté de communes Val'Eyrieux s'engage aussi à mobiliser ponctuellement des agents d'autres services pour accompagner l'association sur des points administratifs, de communication, de RH, de conception d'offres. Cette mise à disposition sera étudiée au cas par cas par la Communauté de communes sur la base d'une sollicitation préalable du Labo.VE auprès de la Directrice du service économie.

ARTICLE 6 : GOUVERNANCE, SUIVI ET EVALUATION

La Communauté de communes Val'Eyrieux désigne un élu référent en charge du suivi de la convention et qui représentera l'intercommunalité au sein du conseil d'administration du LABO.VE.

Au-delà du suivi permis par cette participation au conseil d'administration, le LABO.VE s'engage à à associer la Communauté de communes Val'Eyrieux dans les réflexions concernant l'évolution du projet associatif, des orientations et de la structuration de l'association, et à tenir régulièrement informée la Communauté de communes de l'avancement des projets.

L'association Labo.VE s'engage à fournir un bilan quantitatif et qualitatif de ces actions à la fin de chaque année.

ARTICLE 7 : PRISE D'EFFET

La présente convention est conclue pour une année. Les deux parties conviennent de se retrouver début octobre pour envisager la poursuite et l'élaboration d'une nouvelle convention sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant l'échéance du 31 décembre.

Fait à Le Cheylard le

Pour le Labo.VE
Son Président,
M Patrice Armand

Pour la Communauté de communes
Son Président
M. le Dr Jacques Chabal



CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre

La Communauté de communes Val'Eyrieux

et

**L'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
Val'Eyrieux Tourisme**

PRÉAMBULE

La Communauté de communes Val'Eyrieux a délégué la mission de service public de développement touristique à l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Val'Eyrieux Tourisme, institué par délibération du Conseil Communautaire n° 2018-09004 du 25 septembre 2018.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs, missions et niveaux de performance que la Communauté de communes fixe à l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme pour l'année 2020, et de préciser les moyens alloués à l'EPIC pour la mise en œuvre des missions ainsi définies.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Entre la **Communauté de communes Val'Eyrieux**, représentée par le M. le Docteur Jacques CHABAL, Président, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 17/02/2020, d'une part,

Et

L'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Val'Eyrieux Tourisme, représenté par Mme Catherine FAURE, Vice-présidente, habilitée par délibération du Comité de Direction du 06/03/2020, d'autre part,

ARTICLE 1 : MISSIONS DE L'EPIC VAL'EYRIEUX TOURISME

L'EPIC se voit confier l'intégralité de la politique touristique communautaire, telle qu'elle est définie par les statuts de la Communauté de communes.

L'EPIC Val'Eyrieux Tourisme s'appuiera sur la stratégie de développement touristique définie par la Communauté de communes en 2015.

Conformément à l'article 2 des statuts de l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme, les principales missions confiées à l'EPIC sont réparties en deux pôles :

Missions de l'Office de tourisme

L'Office de tourisme de Val'Eyrieux assure l'accueil et l'information des touristes sur le territoire communautaire ainsi que la promotion touristique de la Communauté de communes Val'Eyrieux, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme.

Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Missions de développement

L'EPIC est chargé, par le Conseil Communautaire, d'élaborer et de mettre en œuvre la politique locale du tourisme et les programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, du développement des sports de nature, des études, de l'animation de loisirs, de l'organisation d'évènements sportifs et des fêtes d'intérêt communautaire.

Il assure le pilotage opérationnel de la taxe de séjour.

L'EPIC peut commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre 1er du livre II du code du tourisme.

L'EPIC peut être consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

A- Accueil et information

Assurer les missions d'accueil et d'information des visiteurs dans une démarche de qualité :

- Classement de l'office de tourisme en catégorie II
- Thématisation des points d'accueil
- Définition d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI)
- Poursuite des accueils hors les murs

B- Promotion et communication

Appliquer la stratégie touristique par la mise en marché de la destination Ardèche Hautes Vallées au sein de la destination Ardèche :

1) La mise en place des outils de communication, à savoir :

- Site Internet responsive de la destination Ardèche Hautes Vallées
- Outils de prescription pour appeler et déclencher l'acte d'achat de séjours
- Outils d'accueil pour composer le séjour, fidéliser et faire consommer sur place (guide restauration, guide hébergeur au format numérique via APIDAE.)
- Outil de promotion et de communication : carte comptoir, agenda mensuel et agenda des manifestations
- Outil de Gestion de la Relation Clients (Do List)
- Outil de valorisation des espaces de sports de nature et des activités touristiques (Geotrek)

2) La promotion de l'offre touristique et culturelle à travers :

- Le renforcement du plan média pour développer l'attractivité du territoire par des achats d'espaces publicitaires dans la presse spécialisée locale, régionale, et nationale et la mise en place d'un réseau de relation avec la presse écrite, parlée et audiovisuelle, ainsi qu'avec les institutionnels du tourisme (ADT, CRT...)
- Le développement des outils internet et Apidae pour favoriser la promotion du territoire
- La participation à des salons : Salon de la randonnée et de l'escalade de Guilherand-Granges, Salon Roc d'Azur à Fréjus
- La diffusion de la programmation culturelle mise en place par la Communauté de communes Val'Eyrieux et les associations.

C- Animation touristique

Développer des programmes d'animation :

- Organisation des Estivales
- Partenariat dans le cadre des Castagnades et de la randonnée gourmande (coordination de la communication, billetterie)

D- Coordination et animation du réseau des prestataires touristiques

Professionnaliser l'offre touristique de la destination Ardèche Hautes Vallées :

- Organisation des actions d'information et de formation à destination des socioprofessionnel
- Mise en œuvre de la démarche Chambre d'Hôtes Référence en lien avec l'ADT
- Aide et conseil aux porteurs de projet

E- Activités de pleine nature

Faire de la destination Ardèche Hautes Vallées une référence en matière de sports de nature :

1) Développer les réseaux et créer les outils de promotion

- Entretien, aménagement et balisage des réseaux de chemins de randonnée inscrits au PDIPR (pédestre, VTT et trail)
- Création de topo-guides (pédestre et VTT) et outils numériques

2) Utiliser l'évènementiel comme levier du développement des sports et activités de nature :

- Le Printemps de la randonnée qui s'appuie sur des manifestations et savoir-faire locaux, les animations portées par les différentes collectivités, associations et prestataires.
- Le Marathon de l'Ardèche qui fédère différents acteurs de la Vallée de l'Eyrieux (collectivités, bénévoles...), et qui étend la découverte sport nature le long de La Dolce Via par la course à pied.
- Le raid VTT des Monts d'Ardèche qui identifie le territoire comme terre de prédilection pour la pratique du VTT.

3) Promouvoir les espaces de sports de nature par la vente d'outils de promotion spécifique (topo-guides, cartes, ...).

F- Equipements communautaires

Valoriser, gérer et promouvoir les équipements communautaires suivants :

1) La Dolce Via

- Gestion et entretien de l'itinéraire en lien avec les services de la Communauté de communes Val'Eyrieux.
- Développement des actions communes dans le cadre du comité d'itinéraire dans les axes d'intervention suivants : « Infrastructures et signalisation » / « Services aux usagers » / « Promotion – commercialisation »

2) La Base aquatique Eyrium

- Gestion et entretien de la base en lien avec les services de la Communauté de communes Val'Eyrieux et dans le cadre de la Délégation de Service Public.

3) La Maison du bijou et l'Atelier du bijou

- Gestion et promotion des deux sites (billetterie, visites guidées)
- Mise en œuvre du programme d'animation (visite animée...) en lien avec les services de la Communauté de communes Val'Eyrieux
- Mise en œuvre d'un programme de réaménagement et développement de l'espace boutique de la Maison du Bijou

4) La Maison du Châtaignier

- Gestion et promotion du site (billetterie, visites guidées)
- Gestion de la boutique de produits locaux
- Réalisation d'une étude de positionnement du site et définition d'un projet de développement

5) Geopark Mondial Unesco des Monts d'Ardèche

- Aménagement et promotion des géosites du territoire Val'Eyrieux en lien avec le PNR des Monts d'Ardèche

G- Taxe de séjour

Gérer et suivre la perception de la taxe de séjour :

- Mise à jour des outils de communication et relance (tableau déclaratifs, tableau de suivi, ...)
- Mise en place à terme d'une régie et d'une plateforme de télédéclaration
- Veille juridique et réglementaire
- Mise en place du service de télédéclaration des meublés (Declaloc) en lien avec l'ADT

H- Observatoire local du tourisme

Observer et analyser l'économie touristique :

- Suivi de l'évolution du parc d'hébergement et des activités touristiques
- Etudes et statistiques de fréquentation en lien avec l'ADT

I- Commercialisation

Définir une stratégie de commercialisation à 3 ans :

- Développement d'une véritable boutique dans les différentes antennes de l'Office de tourisme (produits identitaires, produits dérivés...)
- Développement de l'offre et de la promotion des visites guidées individuels et groupes
- Développement de produits touristiques «clé en main» auprès des groupes suite à l'obtention en 2019 de la licence de commercialisation auprès d'Atout France

ARTICLE 2 : MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'EPIC VAL'EYRIEUX TOURISME

A- Gestion des moyens humains et financiers

L'EPIC assume la mise en œuvre et la gestion des moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des missions précitées.

Pour chaque budget, l'EPIC établit un budget primitif, voté par le Comité de Direction de l'EPIC, ainsi qu'un compte administratif annuel entériné par le Comité de Direction.

B- Gestion des locaux et équipements

L'EPIC prend en charge les frais correspondants à l'entretien des locaux (selon conventions de mise à disposition), du matériel, et les frais de son fonctionnement : eau, électricité, chauffage, téléphone, fournitures administratives, consommables, carburants.

L'Office de tourisme de Val'Eyrieux est composé de quatre antennes ouvertes au public :

- Antenne de Saint Agrève
- Antenne de Saint Martin de Valamas qui partage ses locaux avec l'atelier du bijou
- Antenne du Cheylard qui partage ses locaux avec ceux de la maison du bijou
- Antenne de Saint Pierreville qui partage ses locaux avec ceux de la maison du Châtaignier (à partir du printemps)

ARTICLE 3 : MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL'EYRIEUX

A- Financement

La Communauté de communes Val'Eyrieux attribue annuellement à l'EPIC une subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement et à la mise en œuvre des missions de service public qui lui ont été déléguées.

La participation annuelle de la Communauté de communes Val'Eyrieux est fixée chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

Pour 2020, la subvention de la Communauté de communes Val'Eyrieux s'élève à 567 200,00 €.

Sur la base des montants prévisionnels de subvention, et en attendant le vote du budget de la Communauté de communes Val'Eyrieux, un versement d'un acompte de 40% sera versé à l'EPIC. Un réajustement des montants de la subvention sera opéré dans le cadre d'un avenant à la convention, si nécessaire.

Après la signature de cette convention, le versement de la subvention par la Communauté de communes Val'Eyrieux interviendra mensuellement.

B- Mise à disposition de personnel

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, une convention de mutualisation sera contractée pour la mise à disposition de l'EPIC du personnel de la Communauté de communes Val'Eyrieux nécessaire à la réalisation des missions confiées à l'EPIC :

-Directeur de l'EPIC, M. Romain SCHOCKMEL, pour un temps plein

-Coordinatrice sport nature, Mlle Cécile GIRE, pour un temps plein

Par ailleurs, la Communauté de communes Val'Eyrieux assurera auprès de l'EPIC les services supports.

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une période de 1 an.

Fait à Le Cheylard, le

Pour la Communauté
de communes Val'Eyrieux
Le Président

M. le Dr Jacques CHABAL

Pour l'EPIC
Val'Eyrieux Tourisme
La Vice-présidente

Mme Catherine FAURE

ANNEXE 4

Régie du CCSTI de l'Ardèche - Tarifs 2020	
	2020
BILLETTERIE ORDINAIRE - VISITES DES SITES	
Plein	6 €
Réduit (enfant de 6 à 17 ans, demandeurs d'emplois)	4 €
Famille (2 ad + 2 enfts)	18 €
Enfant supplémentaire	2 €
Moins de 6 ans	gratuit
Tarif préférentiel adulte pour la visite (si la personne fait aussi une animation)	
	5 €
Tarif préférentiel enfant pour la visite (si la personne fait aussi une animation)	
	3,50 €
<i>Valable uniquement le jour de l'animation</i>	
Groupe adulte (à partir de 12 pers)	
	5 €
Groupe enfant (à partir de 12 pers)	
	3,50 €
Chauffeur et accompagnateur	
	gratuit
Circuit La Virée au Pays du vent (location besace à la journée)	
	15 €
Billet Planète Mars 1/2 journée : visite de l'observatoire + 1 animation astro (valable l'après-midi programmé avant 18h)	
	8,50 €
Billet Planète Mars Soirée : visite de l'observatoire + 1 animation astro ou soirée d'observation (valable en soirée programmée de 20h à 23h)	
	12,00 €
Soirée privatisée de l'observatoire (de 2 à 12 pers avec un médiateur, en soirée, hors programmation)	
	210 €
1/2 journée privatisée de l'observatoire (de 2 à 12 pers avec un médiateur, en 1/2 journée, hors programmation)	
	160 €
PROGRAMME DES ANIMATIONS GRAND PUBLIC - pas de minimum de pers	
Animation d'1h30	5,5 €
Animation de 2h30 (ou avec matériel)	8,50 €
ANIMATIONS POUR LES GROUPES tarif / animation - 12 pers minimum	
1 animation - Durée inférieur ou égale à 1h30	5,50 €
1 animation - Durée supérieure à 1h30	8,50 €
Frais de matériel en sus (ex cerfs-volants)	4 €
1 accompagnateur gratuit pour 8 maternelles / 1 pour 12 primaires	
<i>Les animations s'ajoutent, pas de système de cumul</i>	
HORS LES MURS (tarif / intervenant)	
1/2 journée en Ardèche et Haute Loire limitrophe	210 €
1 journée en Ardèche et Haute Loire limitrophe	330 €
Soirée observation ou animation astro en Ardèche et Haute Loire limitrophe	
	330 €
1/2 journée hors Ardèche et Haute Loire limitrophe	240 + 0,35 cts du km
1 journée hors Ardèche et Haute Loire limitrophe	380 + 0,35 cts du km
Soirée observation ou animation astro hors Ardèche et Haute Loire limitrophe	
	380 + 0,35 cts du km
Repas à la charge du prestataire (si pas pris en charge)	15,25 €
CENTRE MULTIMEDIA	
Mise à disposition du centre multimédia 1/2 journée	50 €
Mise à disposition du centre multimédia 1 journée	80 €
<u>Libre service Internet</u>	
(sans abonnement, toute 1/2 h commencée est dûe)	
Adulte 0,5 h	1 €
Réduit 0,5 h	0,50 €
Adulte 1h	2 €
Réduit 1h	1 €
<u>Impression</u>	
A4 recto N&B	0,25 €
A4 recto couleur	0,50 €

STAGES et FORMATIONS - min 4 personnes	
Stage Petite Ourse - label national AFA (hors repas et hébergement) / 3 jours	70 € / enf
Stage d'agrément Petite Ourse (hors repas et hébergement) / 27h de formation	250 € / stagiaire
Stage 1, 2 étoiles - label national AFA (hors repas et hébergement) / 1 jour	90 € / stagiaire
Stage Astrophoto reflex (hors repas et hébergement) / 1 jour	90 € / stagiaire
Mini-stage (3 x 1/2 journée) - thématiques diverses	27 € / stage
<u>Formations informatiques au centre multimédia</u>	
session de 4 x 2h	45 €
session de 6 x 2h	75 €
LOCATION d'EXPOSITIONS	
Expo panneaux : Ardèche - 1er mois	100 €
Expo panneaux : Hors Ardèche - 1er mois	150 €
Exposition format moyen Ardèche - 1er mois	600 €
Exposition format moyen Hors Ardèche - 1er mois	900 €
Grandes expositions Ardèche - 1er mois	1 200 €
Grandes expositions Hors Ardèche - 1er mois	1 800 €
<i>20 % de remise sur le tarif au mois pour les 2ème et 3ème mois de location</i>	
<i>30 % de remise sur le tarif au mois à partir du 4ème mois de location</i>	
<i>Ces tarifs s'entendent hors frais de transport, d'assurance et de formation à la charge du loueur</i>	
Formations (1/2 à 1 journée) selon l'exposition : se référer au tarif intervention HLM	
BIBLIOTHEQUE ST CLEMENT	
Abonnement	5 €